



Grenoble, le 30 août 2023

La RD 530, coupée suite aux intempéries, vient de rouvrir en alternat

Les fortes précipitations qui ont fait suite à l'intense canicule, conjuguées à la fonte des glaciers, ont provoqué dimanche dernier, en Oisans, une crue exceptionnelle du torrent le Vénéon qui a emporté une partie de la route départementale (RD) 530 au niveau du plan du Lac. Depuis, la RD 530, seul accès à Saint-Christophe-en-Oisans et au hameau de La Bélarde, était coupée à toute circulation à la sortie de Bourg d'Arud. Conscient de l'impact de cet événement pour les habitants de la Vallée du Vénéon, le Département a immédiatement mobilisé d'importants moyens pour protéger la route et engager les travaux de reconstruction de cette dernière. Ses équipes et celles du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques (SYMBHI) de l'Isère, à pied d'œuvre depuis dimanche malgré des conditions d'intervention difficiles, en coordination avec le SDIS, le RTM, la gendarmerie, la Préfecture et la Commune, ont réussi à permettre une réouverture en alternat dès ce soir. La priorité du Département est de garantir la sécurité des usagers et des acteurs chargés d'intervenir sur les différentes opérations.

Placé en vigilance orange le week-end du 26 et 27 août, l'Isère a essuyé de violents orages et de fortes précipitations après une intense canicule. Plus de 63 mm de précipitations cumulées ont ainsi été enregistrés dimanche après-midi dans la vallée du Vénéon. Plusieurs coulées de matériaux charriés sur la RD 530, en particulier au niveau de Champhorent et Combe de la Pierre Noire, ont rapidement été nettoyées par les agents des routes du Département.

Cependant, les pluies intenses ont provoqué une forte augmentation du débit du torrent le Vénéon qui est sorti de son lit, provoquant d'importants dégâts sur la RD 530. Plus grave, la plateforme routière a été emportée sur une demi-chaussée au niveau du plan du Lac du fait d'une érosion extrêmement rapide, en quelques heures seulement.

Dès dimanche après-midi, le Département a pris des mesures pour vérifier la viabilité de la piste forestière pour conserver un accès aux villages à l'amont et permettre le passage éventuel des secours. La commune de Saint-Christophe-en-Oisans et la gendarmerie ont fait évacuer le maximum de personnes.

Malgré un contexte d'intervention rendu difficile par l'impact des violents orages sur le fonctionnement du réseau mobile et d'électricité, la coordination exemplaire entre les services du Département, de la



Préfecture, du RTM, du SDIS, du CORG et la commune ont permis une mobilisation rapide et efficace des moyens d'actions.

Dimanche soir, des blocs ont été posés au pied de la route pour éviter l'aggravation du phénomène et préserver ce qui pouvait l'être de la plateforme routière. Ces dispositifs de protection ont été confortés lundi. Ce lundi et mardi, des visites sur site ont permis de définir les actions à conduire dans le lit par le SYMBHI pour permettre de mettre à sec la route, un préalable aux travaux de reconstitution de la plateforme routière. Au regard des débits du torrent, le SYMBHI ne pouvait pas intervenir plus tôt dans le lit de la rivière pour des raisons de sécurité.

Des travaux engagés dès ce mercredi pour sécuriser la route et rétablir la circulation

Le SYMBHI a engagé aujourd'hui des travaux pour guider les eaux vers la rive gauche et la construction d'un batardeau, ce qui permettra de mettre à sec le talus routier et de réaliser dans la foulée les travaux de reconstitution de la demi-chaussée aval et la consolidation de la berge.

En parallèle, le Département a engagé des travaux sur la demi-chaussée restante pour dégager une largeur suffisante et protéger les usagers d'un risque de chute.

Le chantier de reconstitution de la route démarrera la semaine prochaine, dès que les travaux du SYMBHI auront été réalisés. Ils nécessiteront des coupures en journée dont les modalités restent à préciser.

Les usagers sont invités à s'informer en temps réel des conditions de circulation sur itinisere.fr.

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr